

Règlement Classe de Vente 2017

“Show Bague d’Or”

Celui qui souhaite vendre des oiseaux lors du Show Bague d’Or 2017 peut choisir:
Ou bien on présente soi-même ses oiseaux à la Vente (seulement sur étagère louée). Voir (1).
Ou bien on confie la Vente aux organisateurs. (seulement pour les exposants et les collaborateurs). Voir (2).

Inscription obligatoire avant le 24 novembre dans les deux classes de Vente.

Les deux possibilités de Vente seront organisées dans la même salle.
Attention, aucun pigeon et caille ne pourront être vendus dans ces 2 classes de Vente.

Pour les 2 formes de Vente, le règlement général suivant est de vigueur:

- Tous les oiseaux présentés doivent être la propriété de l’amateur.
- Les vendeurs payent le prix normal de l’entrée.
- Les oiseaux malades ou blessés ainsi que les cages sales seront refusés.
- L’amateur qui triche ou commet un vol verra ses oiseaux retirés de la classe de vente.
- Le propriétaire est responsable afin que tous ses oiseaux répondent aux prescriptions légales. La Vente des rapaces n’est pas autorisée.
- Tous les cas imprévus seront résolus par le comité du “Show Bague d’Or” et sont irrévocables.
- La clôture de la classe de Vente est fixée au dimanche 3 décembre à 13 heures.
- Par sa participation, on déclare être d’accord avec le règlement de la classe de Vente.

1) **Celui qui souhaite vendre lui-même ses oiseaux, uniquement le samedi 02/12, doit se conformer au règlement suivant:**

La location d’étagère est nécessaire.

- Les oiseaux doivent être présentés dans des cages standard (**max. 2 oiseaux par cage**).
- Une étagère (1,5m) avec quatre plants peut être louée pour 50€ par jour (16 cages), 1/2 étagère 30€ par jour (8 cages). Compléter sans limitation d’oiseaux est autorisé.
- **Inscription obligatoire pour le 24 novembre.**
- **Reprise des oiseaux le samedi 2 décembre de 7h30 jusqu’à 8h00.**

Samedi 02/12 aucun nouveau vendeur ne sera plus autorisé.

2) **VENTE RESERVEE AUX EXPOSANTS ET AUX COLLABORATEURS**

Pour celui qui souhaite laisser vendre ses oiseaux par l’organisation, le règlement suivant est d’application:

Inscription obligatoire (voir formulaire d’inscription) pour le 24 novembre, les modifications sont admises le mercredi.

Rentrée des oiseaux à vendre uniquement le mercredi 29 novembre 2017 et le samedi 2 décembre. (Si on enlève le samedi 2 décembre aucune modification ne sera possible.

Rentrée des oiseaux le samedi 2 décembre de 7h30 jusqu’à 8h00

- Les oiseaux seront présentés dans une cage standard, prévoir à manger et à boire, **maximum 2 oiseaux par cage. (Les oiseaux vendus individuellement par cage = même prix = même genre)**
- Les cages peuvent être louées pour € 2.00 par cage.
- **La réservation des cages est obligatoire avant le 24 novembre 2017.**
- Lors de la Vente des oiseaux, 10% du total de la Vente revient à l’organisation.
- L’organisation est garante de la vente des oiseaux.
- Rentrée des oiseaux à vendre le mercredi 29 novembre à partir de 10 heures, les modifications sont permises. (**pas de modification le samedi 02 décembre**)
- A la table d’inscription, l’amateur reçoit des étiquettes, il doit apposer celles-ci sur ses cages.
- Les organisateurs de la classe de vente déclinent toute responsabilité au cas où les oiseaux vendus sont morts, deviennent malades, s’échappent, sont volés et tout autre cas également. Ils ne sont pas non plus responsables pour les dégâts occasionnés à l’intérieur des cages.
- La vente se termine le dimanche 03 décembre à 13 heures.
- Le délogement et paiement de la Vente des oiseaux, le dimanche 03 décembre entre 14h et 16h.